

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NÉRÉE-DE-BELLECHASSE
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

Tenue à la salle municipale à 20 h.

Sont présents : M. Simon Villeneuve, Mme Sylvie Duchesneau, Mme Christiane Asselin, M. Vincent Labrecque et Mme Lucie Breton formant QUORUM,

Sous la présidence du maire, M. Pascal Fournier. *Le maire ne vote pas, à moins d'indication contraire.*

Est absent : M. Gilles Jean.

M. Michaël Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire, M. Pascal Fournier, ouvre la séance à 20 h et lit le projet d'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après la lecture et la modification du projet d'ordre du jour,

Il est proposé par M. Simon Villeneuve et unanimement résolu

147-2019

Que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019;
3. Dépenses du mois d'octobre 2019;
4. Règlements municipaux :
 - 4.1 Assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 06-2019 : Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Bellechasse modifiant le règlement de zonage numéro 05-04;
 - 4.2 Adoption du règlement numéro 06-2019 : Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Bellechasse modifiant le règlement de zonage numéro 05-04;
 - 4.3 Avis de motion : Règlement numéro 07-2019 concernant le programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques;
5. Demandes d'assistance financière et commandites;
6. Période de questions;
7. Sujets divers :
 - 7.1 Octroi de contrat :
 - 7.1.1 Achat et installation de caméras au Complexe municipal;
 - 7.1.2 Déneigement de terrains;
 - 7.1.3 Achat et installation d'une borne de recharge;
 - 7.2 Déclaration d'intérêts des élus;
 - 7.3 Fermeture du bureau municipal pendant les Fêtes;
 - 7.4 Paiement des retenues sur les contrats d'entretien estival des terrains;
 - 7.5 Réception définitive des travaux de réfection de la route Principale réalisés en 2018;
 - 7.6 Approbation de l'entente relative à l'organisation et à la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse;
 - 7.7 Cession d'une partie du contrat d'entretien hivernal;
 - 7.8 Félicitations à M. Steven Blaney;
 - 7.9 Halocarburants : Demande de mise en place d'un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP);

- 7.10 **Demande de dérogation mineure : 1132, 8^e Rang;**
- 7.11 **Approbation des dépenses pour la subvention de 13 450 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale dans le volet projets particuliers d'amélioration;**
- 7.12 **Approbation du rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2018;**
- 7.13 **Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2018;**
- 7.14 **Contrat de travail de Maxime Bissonnette;**
- 7.15 **Demande à Hydro-Québec : Élagage et abattage des arbres près du réseau électrique;**
- 8. **Dépôt du rapport budgétaire comparé au 30 septembre 2018 et 2019;**
et
- 9. **Levée de la séance.**

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019

Il est proposé par Mme Sylvie Duchesneau et unanimement résolu

148-2019 **Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit adopté tel que rédigé.**

3. Dépenses du mois d'octobre 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des chèques émis et le sommaire du système de paie pour le mois d'octobre 2019. Le montant net des chèques émis durant le mois d'octobre est de 102 062,64 \$; les salaires bruts pour le même mois sont de 16 350,25 \$.

Il est proposé par M. Vincent Labrecque et unanimement résolu

149-2019 **Que le rapport des dépenses autorisées et payées pour le mois d'octobre 2019 soit approuvé comme présenté.**

4. Règlements municipaux :

4.1 Assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 06-2019 : Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Bellechasse modifiant le règlement de zonage numéro 05-04

À 20 h 4, personne n'est présent dans la salle pour la tenue de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 06-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 05-04. En conséquence, les membres du conseil renoncent à la tenue de la séance de consultation. L'assemblée publique de consultation prend fin à 20 h 6.

4.2 Adoption du règlement numéro 06-2019 : Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Bellechasse modifiant le règlement de zonage numéro 05-04

ATTENDU QUE le premier projet du règlement numéro 06-2019 a été adopté le 7 octobre 2019;

ATTENDU QUE l'avis d'assemblée publique a été affiché le 10 octobre 2019 et publié dans l'édition d'octobre 2019 de L'Écho de Saint-Nérée;

ATTENDU QU'aucun citoyen n'était présent à l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 06-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 05-04; et

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, que tous les membres

présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture,

Il est proposé par Mme Sylvie Duchesneau et unanimement résolu

150-2019

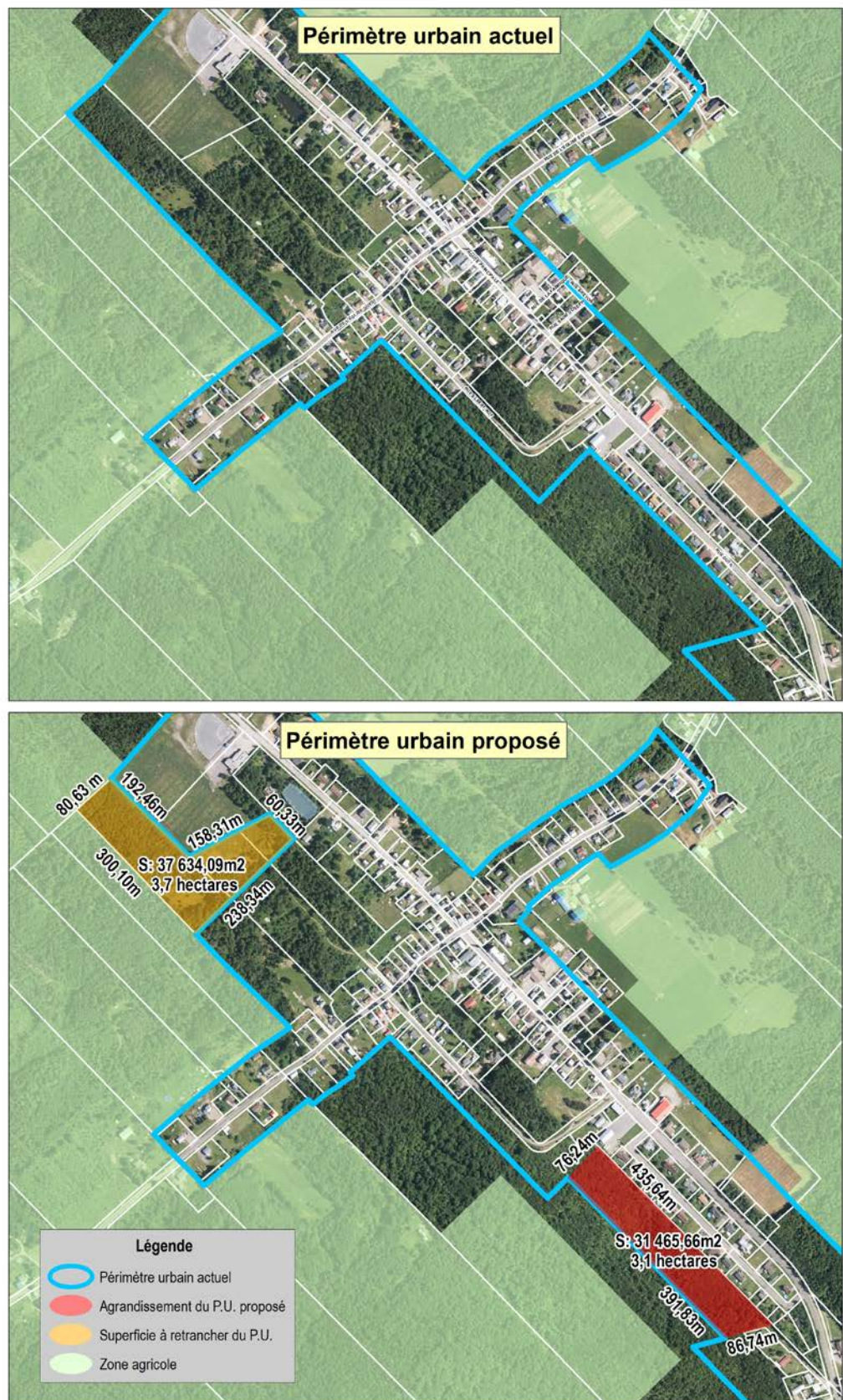
Que soit adopté le règlement numéro 06-2019.

RÈGLEMENT 06-2019 : *Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Bellechasse modifiant le règlement de zonage numéro 05-04*

Le Conseil de la municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse décrète ce qui suit :

Article 1 :

Les limites du périmètre urbain du règlement de zonage numéro 05-04 sont modifiées selon le plan suivant :



Article 2 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ le 4 novembre 2019.

4.3 Avis de motion : Règlement numéro 07-2019

M. Vincent Labrecque donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 07-2019 concernant le programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques. Le projet de règlement est déposé et présenté séance tenante.

5. Demandes d'assistance financière et commandites

Il est proposé par Mme Christiane Asselin et unanimement résolu

151-2019

Qu'une subvention de 1 000 \$ soit versée au Comité Soutien de l'École pour l'organisation du dépouillement de l'arbre de Noël le 22 décembre prochain.

6. Période de questions

Aucune question n'est posée.

7. Sujets divers :

7.1 Octroi de contrat :

7.1.1 Achat et installation de caméras au Complexe municipal

CONSIDÉRANT les offres reçues,

Il est proposé par M. Simon Villeneuve et unanimement résolu

152-2019

Que le contrat d'achat et d'installation de caméras de surveillance au Complexe municipale soit accordé à KGC au prix soumis de 1 894,65 \$, avant les taxes.

7.1.2 Déneigement de terrains

CONSIDÉRANT les offres reçues,

Il est proposé par M. Vincent Labrecque et unanimement résolu

153-2019

Que le contrat de déneigement du terrain de l'épicerie soit accordé à Ferme Manche de Pelle pour la saison 2019-2020 au prix soumis de 2 299,50 \$, incluant les taxes et

Que le contrat de déneigement des emplacements du lac Vert soit accordé à Sylvain Dutil pour la saison 2019-2020 au prix soumis de 2 161,53 \$, incluant les taxes.

7.1.3 Achat et installation de borne de recharge

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Bellechasse offre une aide financière pouvant atteindre 5 000 \$ pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention de partenariat à signer avec la Caisse Desjardins de Bellechasse; et

CONSIDÉRANT les offres reçues,

Il est proposé par Mme Christiane Asselin et unanimement résolu

154-2019 **Que le contrat d'achat et d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques de marque Flo modèle G5 soit accordé à Henry Audet au prix soumis de 1 050 \$, avant les taxes et les frais d'installation; et**

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer la convention de partenariat pour et au nom de la Municipalité.

7.2 Déclaration d'intérêts des élus

Le directeur général et secrétaire-trésorier a remis aux membres du conseil municipal le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

7.3 Fermeture du bureau municipal pendant les Fêtes

Il est proposé par Mme Christiane Asselin et unanimement résolu

155-2019 **Que soit autorisée la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020, inclusivement. La population en sera informée dans l'édition du mois de novembre de l'Écho de Saint-Nérée.**

M. Vincent Labrecque, conseiller, se déclare en conflit d'intérêts et quitte la salle du conseil.

7.4 Paiement des retenues sur les contrats d'entretien estival

Il est proposé par Mme Lucie Breton et unanimement résolu

156-2019 **Que soit autorisé le paiement des retenues faites sur les contrats d'entretien estival pour la saison 2019 :**

Frédéric Nadeau	81,50 \$;
Marie-Christine Rodrigue	471,40 \$;
Service d'entretien Michel Bernard	324,80 \$.

M. Vincent Labrecque, conseiller, revient dans la salle du conseil.

7.5 Réception définitive des travaux de réfection de la route Principale réalisés en 2018

CONSIDÉRANT QUE le 16 octobre 2019, M. Gabriel Morin, ingénieur de la MRC de Bellechasse, a recommandé la réception définitive des travaux de réfection de la route Principale et le paiement des sommes dues à l'entrepreneur en vertu du décompte progressif numéro 3,

Il est proposé par M. Simon Villeneuve et unanimement résolu

157-2019 **Que soient acceptés les travaux de réfection de la route Principale; et**

Que soit autorisé le versement de la retenue contractuelle de 23 275,37 \$ à Pavage U.C.P. conformément à la recommandation émise.

7.6 Approbation de l'entente relative à l'organisation et à la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse

ATTENDU QUE les Municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec RLRQ c C-27.1 pour conclure une entente relative à l'organisation et à la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Nérée ont pris connaissance de l'entente relative à l'organisation et à la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse; et

ATTENDU QUE l'entente relative à l'organisation et à la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse a été adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse (C.M. 19-10-214),

Il est proposé par Mme Sylvie Duchesneau et unanimement résolu

158-2019

Que la Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse accepte de signer l'entente intermunicipale régissant l'organisation et à la fourniture des services d'urgence en milieu isolé (hors route) sur le territoire de la MRC de Bellechasse; et

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à la signer pour et au nom de la municipalité.

7.7 Cession d'une partie du contrat d'entretien hivernal

CONSIDÉRANT QUE Transport Hervé Ferland demande l'autorisation de faire exécuter une partie de son contrat d'entretien hivernal des chemins municipaux par un sous-traitant; et

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente convenue,

Il est proposé par Mme Christiane Asselin et unanimement résolu

159-2019

Que Transport Hervé Ferland soit autorisé à faire réaliser les opérations de soufflage de la neige par Déneigement Sylvain Dutil pour l'hiver 2019-2020; et

Que Transport Hervé Ferland demeure responsable de la réalisation de ces travaux conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres.

7.8 Félicitations à M. Steven Blaney

Il est proposé par M. Simon Villeneuve et unanimement résolu

160-2019

Que M. Steven Blaney soit félicité pour sa réélection à titre de député de la circonscription électorale de Bellechasse - Les Etchemins – Lévis.

7.9 Halocarbures : Demande de mise en place d'un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP)

ATTENDU QUE la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et son plan d'action ont été établis dans le cadre de l'adoption du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques

adopté par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QU'en vertu de la PQGMR, le MELCC devait depuis 2014 ajouter à chaque année 2 nouveaux produits couverts par un programme de Responsabilité élargie des producteurs (REP), programme qui vise notamment, à faire prendre en charge par les producteurs d'un bien ou d'un service, la gestion en fin de vie de ces produits;

ATTENDU que du point de vue de la lutte aux changements climatiques, il existe un consensus scientifique sur le fait que la solution la plus efficace pour réduire la production de Gaz à effet de serre (GES) est de récupérer proprement les gaz réfrigérants dans les appareils produisant du froid;

ATTENDU qu'en ce sens le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a adopté le règlement sur les Halocarbures (Q-2, r. 29) qui encadre la gestion en fin de vie de ces appareils, en obligeant les municipalités qui ramassent ou font ramasser ces appareils à « récupérer ou faire récupérer, au moyen de l'équipement approprié, l'Halocarbure contenu dans le circuit de réfrigération de l'appareil et le confiner dans un contenant conçu à cette fin »;

ATTENDU QU'il existe une entreprise au Québec qui permet de récupérer jusqu'à 95 % du poids et des gaz de ces appareils conformément au règlement sur les halocarbures;

ATTENDU QUE les municipalités doivent désormais prendre en charge les coûts de gestion de ce traitement;

ATTENDU QUE ce programme permet également de récupérer des appareils usagés qui ont été inspectés et reconditionnés afin de les revendre et qu'il s'inscrit totalement dans les mesures de réemploi prévues dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), mais aussi dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Bellechasse et que cela génère des retombées positives sur l'économie régionale; et

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adhéré au programme FrigoResponsable tel que proposé par l'entreprise Puresphera,

Il est proposé par Mme Sylvie Duchesneau et unanimement résolu

161-2019

Que la Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse demande au MELCC de mettre en place dans les meilleurs délais un programme de REP visant à couvrir les frais de traitement des appareils réfrigérant en fin de vie contenant des Halocarbures.

7.10 Demande de dérogation mineure : 1132, 8^e Rang

La demande concerne la propriété située au 1132, 8^e Rang. Le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure afin de réaliser un projet de lotissement qui porte le frontage de la propriété à 7,84 m (chemin d'accès) alors qu'en vertu de la réglementation municipale le frontage minimal devrait être de 45 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte au droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ autorise l'aliénation en faveur d'un éventuel acquéreur (dossier numéro 418052); et

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par M. Vincent Labrecque et unanimement résolu

162-2019

Que soit accordée la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 1132, 8^e Rang.

7.11 Approbation des dépenses pour la subvention de 13 450 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale dans le volet projets particuliers d'amélioration

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV; et

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV,

Il est proposé par M. Vincent Labrecque et unanimement résolu

163-2019

Que soient approuvées les dépenses d'un montant de 13 450 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

7.12 Approbation du rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2018

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du Rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2018;

Il est proposé par Mme Christiane Asselin et unanimement résolu

164-2019

Que soit approuvé le rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2018 produit par la MRC de Bellechasse conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

7.13 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2018, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 octobre 2019. Les membres du conseil ont reçu copie de ce rapport le 1er novembre 2019.

7.14 Contrat de travail de Maxime Bissonnette

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Bissonnette a été engagé le 7 octobre et qu'il entre en poste le 18 novembre; et

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de contrat de travail,

Il est proposé par M. Simon Villeneuve et unanimement résolu

165-2019

Que soit approuvé le contrat de travail présenté; et

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à le signer pour et au nom de la Municipalité.

7.15 Demande à Hydro-Québec : Élagage et abattage des arbres près du réseau électrique

CONSIDÉRANT QUE lors de la tempête du 1^{er} novembre dernier les pannes de courant ont été causées par des branches ou des arbres qui sont tombés sur des fils électriques;

CONSIDÉRANT QUE ces arbres, par endroit, ont également obstrué des voies de circulation isolant certains secteurs de notre municipalité pendant plus de 3 jours;

CONSIDÉRANT QUE notre service de sécurité d'incendie est intervenu à maintes reprises dans le secteur du lac Vert depuis quelques années pour des incidents de même nature; et

CONSIDÉRANT QUE sur notre territoire la majorité des réseaux d'électricité, communication et transport est située en forêt et vulnérable aux phénomènes météorologiques,

Il est proposé par M. Vincent Labrecque et unanimement résolu

166-2019

Que soit demandé à Hydro-Québec d'élaguer et d'abattre les arbres qui constituent un risque pour le réseau électrique sur l'ensemble de notre territoire, et avec empressement dans le secteur du lac Vert.

8. Dépôt du rapport budgétaire comparé au 30 septembre 2018 et 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire comparé au septembre 2018 et 2019. Les membres du conseil avaient reçu copie de ce rapport le 25 octobre 2019.

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Mme Sylvie Duchesneau et unanimement résolu

167-2019

Que la séance soit levée.

Le maire indique qu'il renonce à son droit de veto sur les résolutions adoptées durant la présente séance.

La séance prend fin à 20 h 25.